



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 octobre 2023 à 18 heures 30

PROCÈS-VERBAL adopté en séance du Conseil Municipal du 08/11/2023

Date de Convocation	28/09/2023	Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Agnès BRIAND, Catherine BOURGEOIS, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Frédéric HENNING, Christian KITA, Dominique MAURICE, Jacques MARTIN-VERDIERE, Maryse MOUGEL.
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Absents excusés : Aline BOUILLOT pouvoir à Isabelle BOUCLANS, Virginie JURET pouvoir à Sandrine DESNOYERS, Laurent CARITEY pouvoir à Agnès BRIAND, Christophe JACQUES pouvoir à Jacques MARTIN-VERDIERE
Nombre de membres présents	11	A été nommé secrétaire de séance : Dominique MAURICE.
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	15	

Le Procès-verbal du 06 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1/ Création / suppression d'un poste permanent pour modification horaire passage de 24 H à 35 H (France Services)

Afin de clarifier le poste de Delphine (qui aujourd'hui a un poste de 24h à France Services et un autre à 11 h 00 pour la Mairie), il est proposé de passer à un seul poste à 35 h à France Services sans changer pour l'heure ses missions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la suppression de l'ancien poste à 24h au 1er décembre et de créer le nouveau à 35 h à la même date et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Décision : accord à l'unanimité.

2/ Convention d'adhésion médecine préventive avec le Centre de Gestion 70

Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Le Centre de gestion de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner. La convention avec le Centre de gestion de la Haute-Saône devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décider d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Décision : accord à l'unanimité.

3/ Candidature « Village d'Avenir »

Le plan France Ruralités, annoncé par le gouvernement le 15 juin 2023, a pour objectif d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins des territoires ruraux. Le contenu détaillé de France Ruralités est consultable sous : <https://www.gouvernement.fr/actualite/presentation-du-planfrance-ruralites-par-elisabeth-borne>. Il se décline selon 4 axes qui permettront d'accompagner les communes en matière d'habitat, de mobilités, services au public, transition écologique et énergétique, gestion de l'eau, de patrimoine et encore d'attractivité économique. Un des axes sera consacré à un meilleur soutien des communes rurales selon les classifications de densité 5, 6 et 7 de l'INSEE, de moins de 3 500 habitants, non labellisées Petite Ville de Demain et porteuse d'une dynamique globale dans la conduite de leurs projets du quotidien. Ce programme d'ingénierie dénommé "Village d'Avenir" s'appuiera sur le recrutement de 2 chefs de projets à l'échelle du département de la Haute-Saône, placés sous l'autorité de Monsieur le Préfet, qui auront pour mission d'accompagner les mairies dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets. La candidature à déposer avant le 15 octobre 2023 devra comporter les pièces suivantes :

- une délibération, précisant notamment si nous répondons en tant que commune seule ou en grappe de communes
- une présentation du projet communal explicitant la dynamique locale et le rôle de centralité de votre village
- un descriptif du (ou des) projet(s) pour le(s)quel(s) nous souhaitons être accompagnés, - le coût estimatif et plan de financement prévisionnels des projets
- un calendrier prévisionnel de mise en œuvre Il faut donc sélectionner des projets dont une ingénierie pourrait nous être utile notamment sur les subventions et autres démarches.

Christian KITA est dubitatif par rapport à cette initiative. Pour lui, c'est une manière pour l'État de s'occuper des communes et si on adhère au système, c'est montrer à la Préfecture que Pesmes et ses voisins sont dynamiques...

Les projets proposés sont la médiathèque et les Forges. Et après contact avec les différents Maires, nous pourrions postuler ensemble sur les liaisons douces. Bien entendu d'autres projets peuvent être proposés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De candidater pour le projet « Forges » en candidature de commune seule
- La candidature de la commune avec SAUVIGNEY-LES-PESMES, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY et MUTIGNEY pour le projet des « liaisons douces »
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires.

Décision : accord à l'unanimité.

4/ Création d'une ZAER

Sous ce vocable, il s'agit de définir une ZONE d'ACCÉLÉRATION des ÉNERGIES RENOUVABLES.

Le Maire rappelle la réunion publique qui s'est tenue le 3 octobre à la maison pour tous.

La démarche doit définir là où l'on propose l'installation d'énergie renouvelable. Elle doit faire l'objet d'une délibération, et doit remonter à la Communauté de Communes du VAL DE GRAY (CCVAL DE GRAY). Avant de délibérer le mois prochain, il convient d'avoir les idées d'implantation et coordonner avec les communes voisines via la CCVAL DE GRAY. Christian KITA souligne qu'on a un problème énergétique et qu'il faut trouver des solutions et prendre l'initiative. Il y a des possibilités sur PESMES sans que cela affecte le site par la pose de panneaux photovoltaïques par exemple à proximité de la déviation. Le terrain militaire est également évoqué. Par ailleurs, il est utile de débattre et de réaffirmer notre refus d'une ZAER éoliennes.

Un groupe de travail sera constitué.

5/ Friches du territoire

Là aussi, l'État sollicite les communes pour un recensement des friches du territoire. Une étude est lancée par l'AUDAB et le PAYS GRAYLOIS. Aussi, le conseil devra se prononcer au vu des démarches effectuées.

La définition est claire : « Nous avons défini ce qu'était une friche, en Haute-Saône. Il s'agit de tout bâtiment ou terrain aménagé sans usage ou sans occupation depuis au moins deux ans, dégradé ou vétuste, qui nécessite des travaux pour un réemploi ». Plusieurs pistes sont avancées et nous devons, donc, réfléchir et relever les « Friches potentielles » lors d'une réunion groupe de travail.

6/ Bail TOTEM (antenne Orange)

TOTEM est la société qui nous loue des lieux pour poser leurs antennes téléphoniques. Ici, il s'agit de celle qui est sur le château d'eau. Christian KITA est en négociation depuis plusieurs mois pour un loyer plus fort (4.000 €/an). La société qui refusait une indexation sur l'IRL (Indice de Révision des Loyers) a finalement accepté une indexation à 2%/an. Le bail sera conclu pour 12 ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les termes du contrat avec la société TOTEM
- D'annuler la délibération N° 53/2023
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail correspondant.

Décision : accord à l'unanimité.

7/ Décision Modificative

Il s'agit d'une information puisqu'avec la comptabilité M57, nous pouvons procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée de 7.5% des dépenses réelles de la section. Par conséquent, Jean-Pierre COURIOL indique qu'un virement de crédits a été effectué au compte 203 qui ne présentait pas les fonds nécessaires, pris au compte 231 pour la somme de 1500 € afin de régler le diagnostic pour les Forges.

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite au précédent Conseil Municipal et après renseignements pris auprès de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le Maire indique que Pesmes ne peut pas être classé « paysage remarquable ». La réponse de la DREAL sera envoyée à tous.
- Le Maire fait part d'un ouvrage en souscription proposé par la SALSA concernant les croix, calvaires et petits oratoires de la Haute-Saône pour un montant de 32 €.
- Le Maire donne lecture d'un arrêté du Préfet autorisant les lieutenants de louveterie à détruire par tir et piégeage les ragondins, les rats musqués à proximité des cours d'eau et lagunage.
- Courrier émanant de l'Abbé Pierre BERGER concernant la venue de Monseigneur Jean Luc BOUILLERET, Archevêque de Besançon du 5 au 8 octobre. Ce dernier rencontrera les paroissiens le 5 octobre à 19 h à la Maison Pour Tous.
- **Maryse MOUGEL** rappelle :
 - Les lectures en bibliothèque des œuvres de Colette par la compagnie du Théâtre perché d'Avrigney à 11 H le 5 octobre.
 - La réunion du 11 octobre des Adjointes avec le Maire concernant les financements pour la médiathèque.
- **Dominique MAURICE** :
 - Sollicite la nacelle pour la pause des décors de Noël
 - Souhaiterait que le prix de l'affouage soit augmenté : **Jean Pierre COURIOL** indique que ce n'est pas une source de revenu pour une commune.
 - Fait le compte rendu de la réunion ONF à laquelle il a participé.
 - Entretien des espaces verts aux Forges : la réflexion sur la clôture pour les chèvres réformées d'élevage est en cours.
- **Agnès BRIAND** indique qu'il restait un reliquat pour la campagne de stérilisation des chats et qu'il sera utilisé. Un devis a été reçu par un vétérinaire pour 2024.
- **Catherine BOURGEOIS** interpelle les publiants de « panneau pocket » sur les problèmes rencontrés pour l'ouverture de certains fichiers.
- **Isabelle BOUCLANS** rappelle le réseau de covoiturage pour les personnes qui veulent assister aux spectacles au théâtre des forges. Elle propose de distribuer un courrier dans les boîtes aux lettres pour les plus âgés (plus de 80 ans) et demande de l'aide pour la distribution.
- **Jacques MARTIN-VERDIÈRE** :
 - Demande quand auront lieu les travaux rue de la gare. **Yves GUSMINI** indique que la sarl ODILLE-BELLENEY va commencer la semaine prochaine par le Quai de la Fontaine et la démolition du transfo et ensuite la rue de la Gare. La fin des travaux est prévue avant fin octobre.
 - Demande qu'on soit solidaire avec la ville de Gray pour le 10^{ème} anniversaire d'octobre rose et de l'annoncer sur « panneau pocket » ainsi que des affiches et rubans roses.
- **Sandrine DESNOYERS** demande à Isabelle Bouclans ou en est la demande des jeunes pour le filet du volley ball et le barbecue seront mis en place au printemps prochain.
- **Christian KITA** a représenté la commune à la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG) : 1) le plan local de l'habitat. La CCVG a engagé un agent pour diagnostiquer les problèmes de l'habitat. L'habitat sera réparti en fonction des communes. Ce plan local de l'habitat donnera des orientations qui auront pour but de favoriser l'habitat social et le répartir sur l'ensemble du secteur. 2) le plan climat-air-énergie territorial est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions travaillées dans les communes.

Séance levée à 20 h 08

Pour extrait conforme,


Le secrétaire de séance



Le Maire,

Le Maire


Frédéric HENNING